

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

OCTOBRE 2024

427



cgt-tpe.fr

dans les
entreprises
de moins de
11 salarié·es

du 25 novembre

au 9 décembre 2024

la
cgt

**Faire voter CGT et s'organiser dans son entreprise
pour être plus forts encore**

Edito

03

**Pour nos droits et nos
emplois : développons
la CGT !**

Congés payés

06

**Imposer la prise aux
salariés est contraire
au droit**

SMIC

08

**Toujours pas de coup de
pouce, la revalorisation
avancée de deux mois**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



HANDICAP

Ensemble pour une société plus juste et plus inclusive !

Chez Malakoff Humanis, nous mettons tout en œuvre pour améliorer le quotidien des personnes handicapées.

Nous soutenons des initiatives innovantes et encourageons les entreprises à adopter des politiques inclusives. Et nous sommes là pour nos assurés handicapés en offrant une assistance téléphonique et un soutien financier pour adapter leur maison et acquérir l'équipement dont ils ont besoin.

Découvrez tout l'accompagnement dont vous bénéficiez en scannant ce QR code.



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

MH-25645_2403 ©Adbbestock

Pour nos droits et nos emplois : développons la CGT pour être encore plus forts



Thomas Vacheron
Secrétaire fédéral

La vieille « politique de l'offre », variante du « ruissellement », est une catastrophe sociale et économique. Elle consiste à faire des cadeaux fiscaux aux grands groupes et aux plus riches pour, ensuite, espérer d'eux qu'ils soient charitables et acceptent de donner des miettes aux salarié-es. Ça ne fonctionne pas : les 1 000 milliards d'€ supplémentaires accumulés par les 500 plus grandes fortunes françaises proviennent justement de ces cadeaux, et de l'autre côté on continue de subir le blocage de nos salaires et de nos pensions, la hausse des prix au supermarché ou encore la diminution du financement de nos services publics avec des élèves sans enseignants ou des malades sans soignants.

En plus de vouloir revenir sur l'âge de la retraite à 64 ans, la très grande majorité de la population souhaite que les aides aux grandes entreprises et aux plus aisés soient supprimées et qu'ils rendent une partie de leurs gigantesques profits faits sur notre travail. Mais le gouvernement minoritaire veut nous imposer une nouvelle cure brutale d'austérité pour préserver les privilèges des plus fortunés. **Ce n'est plus possible, les salarié-es ont déjà payé !**

Nous sommes notamment inquiets dans nos branches professionnelles où depuis des années les bénéfices des donneurs d'ordre ont été faits au détriment des conditions de travail et des sous-traitants. Et quand les résultats sont moins colossaux, c'est la double peine pour les salariés avec des congés payés imposés pour une organisation du temps de travail encore dégradée et du chantage à l'emploi.

Partout c'est le profit à tout prix. A l'inverse des discours sur la réindustrialisation, on ferme nos usines de chaussure ou de textile pour aller faire de l'argent dans d'autres secteurs, quelles que soient les conséquences pour l'avenir des outils industriels, des territoires et des travailleurs...

Contre la fermeture de nos usines et de nos écoles, la CGT fait des propositions pour mettre à contribution ceux qui ont

trop, en ciblant de nouvelles recettes car ce n'est pas aux salarié-es de payer la dette des plus aisés : remettre l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) pour les millionnaires, la flat Tax et l'exit Tax pour les actionnaires. Il faut sortir des 175 milliards d'€ annuels d'aides publiques aux entreprises privées, sans contrôle ni contrepartie : stopper le cercle vicieux des exonérations de cotisations en « resocialisant » les salaires à commencer par le SMIC : aujourd'hui c'est l'inverse, plus les salaires sont bas, plus les exonérations de cotisations sont hautes, ce qui donne un intérêt supplémentaire aux employeurs de payer encore moins bien les salariés.

Ecoles fermées et production délocalisée : ce n'est pas aux salariés de payer la dette faite de cadeaux aux grands groupes et aux plus fortunés

La France est la 2ème économie européenne mais a seulement le 6ème SMIC d'Europe. Plus de 50% des richesses créées dans le pays (PIB) dépendent de la consommation de la population. L'urgence c'est d'augmenter nos salaires pour vivre mieux, ce qui relancera la consommation et la production. Une partie de ce qui est consommé ici doit être produit ici ! **Nous voulons relocaliser la production** avec un cahier des charges public du « made in France » qui impose aux

branches patronales d'éclairer les travailleurs-consommateurs. Dans cette continuité, pour nos industries, nous porterons une loi qui impose des critères sociaux et environnementaux dans une partie de la commande publique et de la conditionnalité sur les aides.

C'est ce que nous défendons avec la Confédération Syndicale Internationale et Européenne (CSI et CES), comme dans les ministères... c'est ce que nous revendiquons dans nos branches professionnelles comme dans nos usines.

Dans nos entreprises et au-delà, c'est grâce à ses syndiqué-es que la CGT peut peser sur les choix des patrons et du gouvernement. Il faut continuer à organiser les salarié-es avec leur syndicat pour que partout et à tous les niveaux, nous soyons plus forts encore ! ■



du 25 novembre au 9 décembre 2024

dans les entreprises de moins de 11 salarié·es cgt-tpe.fr



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Elections TPE : faire gagner la CGT, c'est renforcer les droits de toutes et tous !

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, se tiendront les élections TPE (Très Petites Entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salarié.es). 5 millions de salarié.es sont concerné.es. Parce que nous voulons participer à mieux organiser et défendre ces salarié.es les moins bien protégés du monde du travail, MOBILISONS-NOUS POUR FAIRE VOTER CGT afin que notre fédération reste 1ère organisation dans les TPE de nos branches. L'enjeu est majeur pour la représentativité de la CGT et pour élever le rapport de force dans les négociations de branche.

VOTER ET FAIRE VOTER CGT, C'EST ETRE INFORMÉ.E ET DEFENDRE SES DROITS



Voter CGT, c'est profiter d'un rare moment démocratique pour s'exprimer et peser sur les choix dans l'entreprise en matière de droits et de conditions de travail.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, il n'existe pas de CSE (Comité social et économique). Voter CGT, c'est faire élire des représentants syndicaux dans les commissions paritaires régionales qui seront là pour les informer, les défendre, leur faire bénéficier d'avantages pour des activités sociales et culturelles et contribuer à la désignation de conseillers prud'hommes.

CHACUN.E D'ENTRE NOUS PEUT AGIR ET FAIRE VOTER CGT !



Nous devons avant tout faire connaître ce scrutin dans notre entourage (famille, amis, voisins) et notre quotidien (commerces de proximité, assistantes maternelles etc.). Vous pouvez utiliser le site contact.cgt.fr pour inscrire vos contacts et télécharger des fiches métiers à partager.

Dans nos secteurs professionnels, de nombreux salariés travaillent dans ces très petites entreprises. Encourageons-les à rompre leur isolement en utilisant le bulletin CGT.

Allons à leur contact par le biais de tractions. Notre fédération a particulièrement ciblé deux secteurs d'activité : l'industrie textile (où le THCB représente 30% des salarié.es) et les blanchisseries / pressings et publié des argumentaires à destination des salarié.es des TPE (scannez les qr codes pour les télécharger)



VOTER ET FAIRE VOTER CGT C'EST BÉNÉFICIER D'OUTILS POUR ETRE AIDÉ.E AU QUOTIDIEN



Grâce à son implantation et forte de ses 600.000 adhérent.es, la CGT est proche des salarié.es. Elle tient des permanences dans ses Unions Locales. Elle organise des formations sur le droit du travail qui permettent de connaître ses droits pour mieux les défendre. Au niveau de nos professions (Textile, Habillement, Cuir, Blanchisserie), toutes les informations sur les droits sont à retrouver sur notre site internet : www.thcb-cgt.fr La Fédération met notamment à disposition des résumés de conventions collectives.

Une question ? Simple et confidentiel , contactez la CGT THCB : thc@cgt.fr ou 01 55 82 84 89 - www.thcb-cgt.fr



Toutes les infos sur cgt-tpe.fr

VOTER ET FAIRE VOTER CGT, C'EST RENFORCER LES NEGOCIATIONS SALARIALES ET LES DROITS DANS LES BRANCHES

Comme il n'y a pas de négociations dans les TPE, la Convention collective de branche est d'autant plus essentielle. Elle permet d'améliorer les droits des salariés de toute la branche au-delà de ce que prévoit seulement la loi. Au moins une fois par an, les représentants syndicaux négocient les grilles des salaires minima, en-dessous desquels aucun salarié de la branche ne peut être payé.

PARCE QUE LES SALARIÉS DES TPE DOIVENT BÉNÉFICIER DES MEMES DROITS QUE DANS LES GRANDES, VOTER ET FAIRE VOTER CGT C'EST GAGNER DES AVANCÉES

• Augmenter les salaires :



Pour la CGT, l'urgence c'est d'indexer **les salaires sur les prix** pour ne pas perdre en niveau de vie et d'augmenter le SMIC et tous les salaires pour vivre dignement de son travail. Quand les prix augmentent, nos salaires doivent augmenter aussi ! Dans la branche Textile, la CGT a réussi à négocier à chaque fois une augmentation au moins à la hauteur de l'inflation et sur l'ensemble de la grille. Elle continue à le revendiquer dans la Blanchisserie.

• Améliorer les conditions de travail :



Dans nos professions, nos métiers sont souvent difficiles et la **pénibilité doit être reconnue**. Pour la CGT, il est urgent d'améliorer les conditions de travail. **Les moyens dans les équipements de protection individuelle (EPI)** et dans l'entretien de nos machines doivent permettre de nous protéger toutes et tous dans l'exécution de notre travail. L'organisation du travail doit permettre en priorité de répondre aux exigences d'une bonne préservation de la santé au travail

• Préserver et développer l'emploi



Dans toutes les branches et particulièrement dans le textile, victime de délocalisations en raison de la mise en concurrence des travailleurs et travailleuses au détriment des droits de toutes et tous, la réindustrialisation doit faire partie des priorités. Pas que dans les discours mais aussi dans les faits. Une partie de ce qui est produit là-bas doit être produit ici ! **Pour ne pas avoir à choisir entre l'environnement et nos emplois, relocalisons ! ■**

COMMENT VOTER ?

La campagne électorale

Le matériel électoral sera envoyé courant novembre. Les programmes des candidat.es de la CGT qui représenteront les salarié.es des TPE dans les instances paritaires sont également consultables sur le site election-tpe (rubrique « Les candidats ») Quelques jours avant l'ouverture du vote, identifiant et code confidentiel seront reçus par courrier pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote papier pour ceux qui préfèrent voter par correspondance.



Le vote en ligne



- Rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr
- Cliquez sur le bouton « Voter »

Se connecter via France Connect (= AMELI, Impôts, La Poste etc.) ou avec les **identifiant et code confidentiel reçus par courrier**

- Suivez les instructions pour valider le vote !

Le vote par courrier



- Détacher le bulletin de vote du courrier
- Noircir la case correspondant à la CGT à l'aide d'un stylo noir

- Insérer le bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier
- La poster, c'est gratuit !



Chaque voix va compter :
Voter et faire voter CGT,
 C'est bon pour nos emplois
 Et c'est bon pour nos droits !
Voter et faire voter
pour la CGT aujourd'hui,
 c'est être défendu
 et protégé demain !

Imposer les congés payés : une pratique des directions d'entreprises qui fragilise le droit aux congés payés

Certaines entreprises semblent prendre l'habitude d'imposer la pose de congés payés aux salariés en réponse à une variation d'activité, par exemple chez Vuitton et leurs sous-traitants. Une telle pratique est pourtant contraire au droit aux congés payés à plusieurs égards, mais ce n'est pas toujours facile à saisir car le pouvoir de l'employeur est élevé en matière de congés payés.

Les salariés doivent maîtriser un minimum leurs congés payés.

Les congés payés ça n'est pas seulement du « temps de non travail », ils ne peuvent pas être traités comme des jours de repos classiques (RTT, etc.). Protégé par la Constitution et le droit européen et international, le droit aux congés payés implique de prévoir et d'organiser ses congés pour en profiter (loisirs, famille, amis... voir alinéa 11 du préambule de la Constitution de 1946).

Le pouvoir de l'employeur dans l'organisation des congés payés est limité.

Il ne porte que sur trois aspects (même chose pour l'accord collectif s'il existe) : **fixer une période pour les congés, un ordre de départ, et pouvoir modifier les dates une fois posées** (voir les articles L. 3141-15 et -16 du code du travail). À quoi s'ajoute seulement l'éventuelle période annuelle de fermeture de l'entreprise (en générale l'été, parfois entre le 25 décembre et le 1er janvier).

Pouvoir imposer des congés payés n'a été autorisé que pendant le Covid.

Lors de la pandémie, il a été exceptionnellement prévu qu'un employeur puisse décider de la prise de congés payés des salariés (conditionnée à un accord collectif d'entreprise), et cela « par dérogation » au droit classique des congés payés (voir ordonnance 25 mars 2020). Une réglementation spéciale a donc été nécessaire à l'époque pour permettre à l'employeur d'imposer

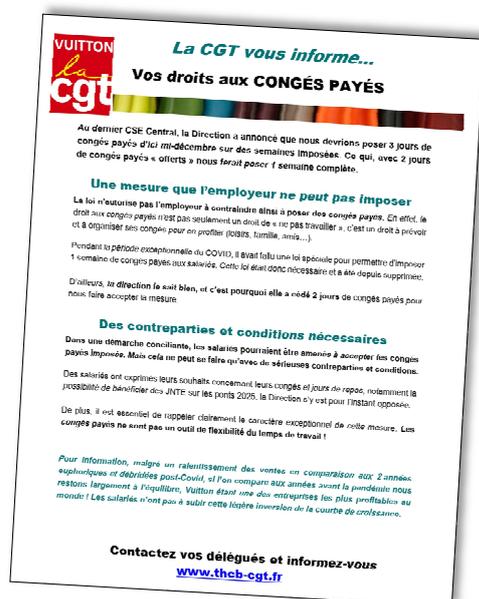


Les congés payés ne sont pas un outil de flexibilité du temps de travail

la prise de congés payés, or elle a été supprimée depuis le 30 juin 2021 (voir ordonnance 16 déc. 2020). Le droit classique, seul applicable aujourd'hui, ne le permet donc plus.

Ainsi, si certains salariés se voient « imposer » la prise de congés payés, isolée ou regroupée sur une semaine et même s'ils l'acceptent, la première fonction syndicale est de les informer sur leurs droits. Si, selon les situations rencontrées, des salariés sont amenés à accepter une telle mesure, cela ne saurait en aucun cas devenir une pratique courante et banalisée par les directions. Les congés payés ne sont pas un outil de flexibilité du temps de travail.

N'hésitez pas à contacter la Fédération si vous rencontrez cette situation dans votre entreprise : thc@cgt



11^e CONGRES UFR THCB CGT : déterminés à continuer de revendiquer des droits !

C'est à Courcelle, au centre de formation Benoît Frachon, que s'est tenu le 11^e Congrès de l'Union Fédérale des Retraités du textile, habillement, cuir, blanchisserie (UFR), en présence de Hassen NASSI, secrétaire général de la fédération.



Au cours du 25 et du 26 septembre dernier, les délégués se sont réunis pour faire le bilan des actions et des temps forts d'un long mandat, mais aussi pour débattre collectivement et décider ensemble des nouvelles résolutions à prendre pour ce 11^e congrès.

Dès l'ouverture des travaux, les futures orientations tracées ont été clairement définies, autour de la nécessité absolue d'un renforcement de l'UFR THCB CGT, au regard de l'importance des enjeux politiques, sociaux et économiques de ces prochaines années. C'est ainsi qu'il a été acté de mettre l'accent sur la continuité syndicale, ainsi que de continuer à porter, sans relâche, de fortes revendications pour l'avenir.

Revalorisation de 10% du montant des pensions, droit à l'accès à la santé, à la proximité des services publics.

Celles-ci portent notamment sur l'exigence sans délai d'une revalorisation de 10% du montant des pensions, mais également, d'un droit à l'accès à la santé, et à la proximité des services publics.

C'est une feuille de route ambitieuse, portée et adoptée par l'ensemble des syndicats des retraités du THCB, représentés par leurs délégués respectifs, même si, l'on déplore une faible présence du nombre des délégués à ce congrès.

Marie-Hélène BOURLARD
réélue secrétaire générale

Malgré tout, c'est dans un climat studieux et fraternel, que sans surprise, notre "infatigable" Marie-Hélène BOURLARD a été reconduite unanimement, pour un second mandat, entourée du nouveau comité national, fraîchement élu.

Toutes et tous ont à cœur d'œuvrer avec encore plus de ferveur, dans leurs missions, à la hauteur des enjeux de cette société. Souhaitons-leur une belle réussite dans tout ce qu'ils entreprendront pour l'avenir de l'UFR THCB CGT, et assurons-les de notre soutien. ■



Retrouvez sur le site fédéral www.thcb-cgt.fr l'Appel du 11^{ème} congrès de l'UFR THCB CGT

Clôturez au plus vite le paiement de vos cotisations syndicales 2023 à Cogetise !
Profitez-en pour vous mettre à jour sur celles de 2024.

L'agonie de Bergère de France !

L'une des dernières filatures industrielles de laine en France à Bar-le-Duc (Meuse) est de nouveau passée mi-octobre sous les fourches caudines du tribunal de commerce.

Quinze ans d'une lente agonie sur fond de guerre ouverte entre les deux fils de la famille Petit aura suffi à amener la faillite de cette entreprise. Il est vrai que la cession de la société à parts égales par le fondateur entre ses deux enfants en 2010 a été catastrophique et mortifère.

Des centaines d'emplois détruits par des frères ennemis incompetents

Les salarié.es, otages d'un conflit fratricide avec de multiples procès entre frères, ont subi les conséquences et les erreurs stratégiques d'héritiers incompetents ! Le résultat est sans appel. L'emploi s'est désagrégé jusqu'à la fin ! De quatre cents salarié.es dans les années 2010, à 138 salarié.es lors de l'annonce de la liquidation judiciaire ce 18 octobre

2024. Un désastre !

Vers une scoop pour 50 salarié.es ? mais au prix de sacrifices et de précarité

Le tribunal qui vient de prononcer la liquidation judiciaire laisse malgré tout une petite lueur d'espoir avec la création d'une société coopérative et participative (Scoop). Ce projet autour d'une cinquantaine de salariées pourrait permettre à cette nouvelle société de produire et vendre sous la marque « Bergère de France ».

Autre chose est le volet social ! Les salariés qui accepteront l'aventure devront céder 15 % de leurs primes de licenciements et accepter de perdre le bénéfice de leurs droits ouverts à l'assurance chômage afin de tout reverser à la Scoop. Tous seront réembauchés dans un mois



avec un contrat de travail sans ancienneté et sans accord collectif. Ce montage serait nécessaire pour alimenter une trésorerie de redémarrage.

Cette situation sociale plus que précaire ne peut pas avoir la faveur de notre fédération et ce, même si nous pouvons comprendre le désarroi des salarié.es et du syndicat à vouloir envers et contre tout préserver l'emploi dans un département sinistré. ■

SMIC

La revalorisation du SMIC avancée de 2 mois



Obligatoire au 1er janvier de chaque année, ou en cours d'année, si l'inflation est supérieure à 2%, la revalorisation du SMIC a été annoncée par le premier ministre le jour de la grève interprofessionnelle du 1er octobre. Le SMIC passera donc au 1er novembre 2024 à 1801,80€ brut, soit 1426,68€ net par mois pour un temps plein.

Cette anticipation (qui n'est pas un coup de pouce) de l'augmentation de 28€ mensuels sur ces 2 mois ne permet pas de répondre à l'urgence où des millions de salariés n'arrivent plus à vivre de leur travail.

Revoir le mode de calcul de l'inflation

Le mode de calcul de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation) est moins

favorable en France que le calcul fait par les instances européennes, ce qui limite les augmentations obligatoires du SMIC. La CGT souhaite revoir les critères dans le calcul de l'inflation et revendique un SMIC à 2000 € brut (soit 1600€ net) mensuel avec l'augmentation de tous les salaires indexés sur les prix pour ne plus voir nos fiches de payes tassées sur le salaire minimum.

Rouvrir les négociations de branche

La fédération THCB a d'ores et déjà relancé les branches patronales de sorte à rouvrir des négociations pour que toutes les grilles et niveaux de nos conventions collectives soient aussi rehaussés de 2% à partir du 1er novembre, indépendamment bien sûr des NAO de 2025 qui devront s'ouvrir quant à elles à partir de janvier. ■



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal OCTOBRE 2024



thcb-cgt.fr